



HAL
open science

Au-delà des sites universitaires, l'université en nuage : vers des formes originales de territorialisation de l'université en Rhône-Alpes

Philippe Cuntigh, Maud Hirczak, Vincent Bosc

► To cite this version:

Philippe Cuntigh, Maud Hirczak, Vincent Bosc. Au-delà des sites universitaires, l'université en nuage : vers des formes originales de territorialisation de l'université en Rhône-Alpes. Rachel Lévy; Catherine Soldano; Philippe Cuntigh. L'université et ses territoires. Dynamismes des villes moyennes et particularités de sites, Presses universitaires de Grenoble, pp.125-150, 2015, 978-2-7061-2232-3. halshs-01103814

HAL Id: halshs-01103814

<https://shs.hal.science/halshs-01103814v1>

Submitted on 21 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Chapitre 7 : Au-delà des sites universitaires, l'université en nuage : formes originales de territorialisation de l'université en Rhône-Alpes.

Philippe Cuntigh

Maud Hirczak

Vincent Bosc

Introduction

A partir de l'exemple du site de Valence, rattaché aux universités de Grenoble, cette contribution vise à avancer l'hypothèse selon laquelle les SUVM peuvent être des lieux d'innovation et portent en eux les signaux faibles de l'architecture universitaire de demain. En effet, par son histoire, les différents acteurs mobilisés mais aussi les enjeux auxquels il doit faire face aujourd'hui, le site de Valence et ses territoires ont su mettre en place des dispositifs innovants, qui questionnent la configuration actuelle et future de l'université. Mis en question par la métropolisation tendancielle des activités et des moyens de la recherche et de l'enseignement supérieur, les SUVM demeurent d'utiles points d'ancrage de l'université, et constituent potentiellement des ressources avancées au service d'une économie de la connaissance en émergence et intense en emplois qualifiés (Dayan, 2008) qui tend à se socialiser et à se territorialiser. En d'autres termes, le besoin et la demande en connaissances tendent à croître en volume et en niveau partout, avec toutefois des intensités spatialement différenciées. C'est pourquoi nous défendons l'idée selon laquelle, en marge des concentrations métropolitaines, les SUVM constituent des relais, des ressources avancées de l'université de demain. En ce sens, cette contribution s'inscrit dans une visée plus prospective que théorique.

Celle-ci est construite en deux parties. Une première partie montrera, à partir de l'exemple du SU de Valence, l'efficacité des SUVM, mais aussi leur exemplarité, que ce soit en termes de résultats ou de gouvernance territorialisée. La deuxième partie rendra compte d'expérimentations de configurations territoriales appelant de nouveaux modes de mobilisation de la ressource universitaire.

7.1. Le site universitaire de Valence : des résultats qui prouvent la pertinence d'une configuration territorialisée de l'université

Sur le plan de la qualification des populations (entendue comme niveau de formation), les résultats des SUVVM en matière d'accès à l'enseignement supérieur, de valeur ajoutée pédagogique, de diplomation et d'insertion professionnelle sont remarquables³⁴. L'exemple de Valence illustre la pertinence de ces résultats et montre l'efficacité d'une configuration territorialisée de l'université.

7.1.1. Un site délocalisé pour rapprocher la population de l'université

La présence universitaire en Drôme-Ardèche remonte à 1452 et la création, par Louis II (futur Louis XI), de l'université de Valence comportant quatre facultés : théologie, droit, médecine et arts. L'université fermera ses portes sous la Révolution en 1792 pour ne rouvrir qu'il y a trente ans environ avec la création en 1971, à Valence, de la faculté libre de Droit et, deux années plus tard en 1973, du premier département de l'IUT. Ces deux formations, aujourd'hui rattachées à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble, ont constitué les premiers pas du développement de l'enseignement supérieur moderne en Drôme-Ardèche (Latouille, 2012).

Dans le contexte d'évolution du système universitaire présenté dans les premiers chapitres du présent ouvrage, les universités grenobloises, soumises à de fortes pressions démographiques et soucieuses d'affirmer leur présence sur l'ensemble du territoire académique, s'engagèrent dans une implantation sur Valence (Université Joseph Fourier et Université Stendhal en 1989). Comme le rappelle également le Conseil National d'Évaluation (2002, p.16), cette émergence du pôle universitaire doit beaucoup au maire d'alors, Rodolphe Pesce, *« qui s'efforce de rechercher un accord avec les universités grenobloises pour une délocalisation négociée. Contrairement à d'autres villes en France, le maire fait le choix courageux d'inscrire le développement universitaire local dans le rayonnement des universités grenobloises plutôt que de revendiquer une université de plein exercice »*. Ainsi, la réflexion croisée à la fois du monde territorial

³⁴Sur ce sujet, voir par exemple les échanges et les comptes rendus du groupe de travail enseignement supérieur du programme « Villes moyennes témoins » de la DIACT en 2007 : <http://www.villesmoyennestemoins.fr/>

(engagement des élus des différentes collectivités, en particulier la ville de Valence et le Conseil général de la Drôme) et du monde académique a permis de définir une stratégie basée non seulement sur un accès facilité aux premiers cycles, variés et professionnels, mais également à la mise en place de seconds cycles en lien avec l'économie locale (CNE, 2002).

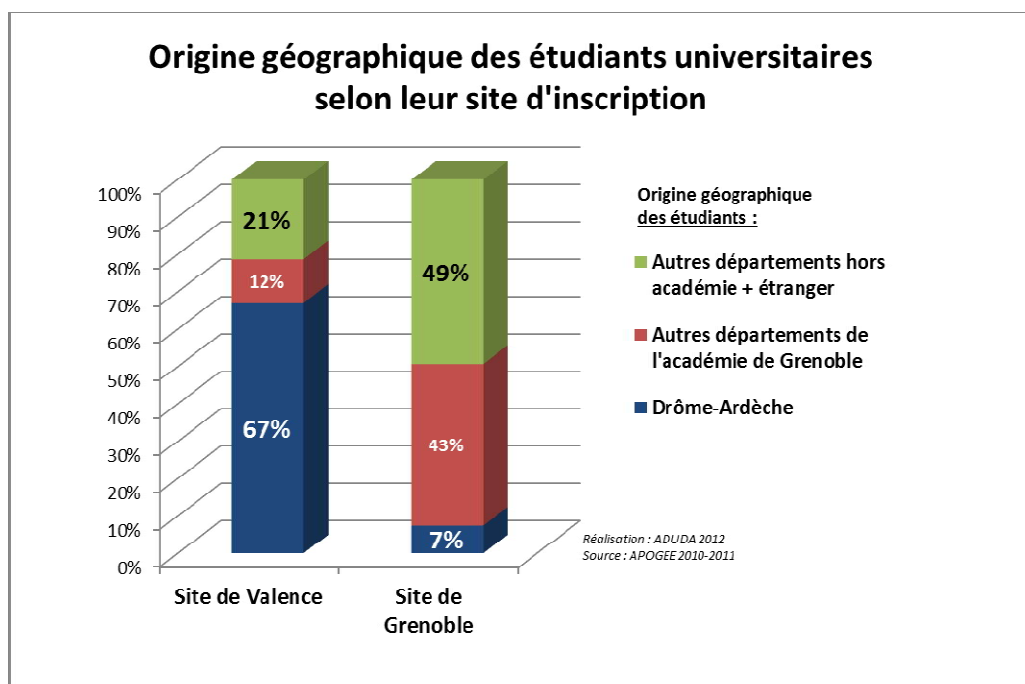
Désignée « Pôle de développement universitaire »³⁵ par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) en 1991 dans le cadre du schéma U2000, le SU Valence est devenue le premier pôle universitaire délocalisé de France en nombre d'étudiants, avec aujourd'hui près de 10 000 étudiants post-bac. Dès 1994, l'Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA) voyait le jour sous forme de groupement d'intérêt public (GIP), sous l'impulsion conjointe des quatre universités grenobloises et de trois collectivités locales (Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche, Ville de Valence) qui en constituent les membres actuels.

Le développement de ce site a été pensé comme un moyen de simplifier l'accès de la population étudiante de Drôme-Ardèche aux études supérieures universitaires.

En 2012, 67 % des étudiants du site de Valence étaient originaires de Drôme et d'Ardèche (Fig. 7.1), cette faible mobilité des étudiants étant une caractéristique commune à bon nombre de sites universitaires en France. Valence ne comptait que 28 % d'étudiants universitaires ayant obtenu leur bac en dehors de l'académie (Grenoble 79 %) (ADUDA, 2012).

³⁵ En 1991, de nouvelles implantations universitaires ont été décidées afin de contribuer au rééquilibrage sur le territoire national, parmi lesquelles le développement des pôles universitaires de Valence, Belfort-Montbéliard et Lorient-Vannes.

Fig. 7.1. Répartition des effectifs universitaires selon l'origine géographique des étudiants



Encadré 7. 1 : note méthodologique sur la localisation des formations en sud Rhône-Alpes

Aujourd'hui la ville de Valence accueille plus de 97% des effectifs universitaires de Drôme-Ardèche. Les deux autres sites universitaires du territoire sont localisés en sud Ardèche : le CERMOSEM – Plateforme du développement territorial, qui est une antenne de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble (Université Joseph Fourier) (cf. chapitre 6) et Ardèche Image à Lussas (Université Stendhal), .Ces sites accueillent respectivement deux licences professionnelles (3 à la rentrée 2014) et un Master 2 en Documentaire de création. Aussi, de fait de la faible part du sud Ardèche dans les effectifs totaux, les chiffres présentés dans ce chapitre sont entendus comme correspondant aux effectifs universitaires du site de Valence.

Les formations post-bac, comme par exemple les BTS, sont quant à elles réparties dans différentes villes des deux départements.

Par ailleurs, comme c'est le cas des SUVM, le site de Valence a connu un nouvel essor au début des années 2000 avec le développement des formations « professionnalisantes ». Le plan U3M qui succéda à Université 2000, mettait alors l'accent pour les sites situés en ville moyenne sur la mise en place de plates-formes

technologiques orientées vers les PME, en s'appuyant notamment sur les collectivités (DIACT, 2008). A Valence l'offre s'est ainsi enrichie de bon nombre de Licences Professionnelles, qui représentent aujourd'hui 40 % des formations universitaires proposées (20 formations en 2013-2014), et qui répondent à un fort attrait des étudiants locaux pour les formations professionnalisantes. Dans le cadre de la mise en place du processus de Bologne et du dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD), elles leur ont également permis de poursuivre leurs études en niveau bac+3, d'autant que 56 % des étudiants de ces licences professionnelles sont originaires de Drôme-Ardèche.

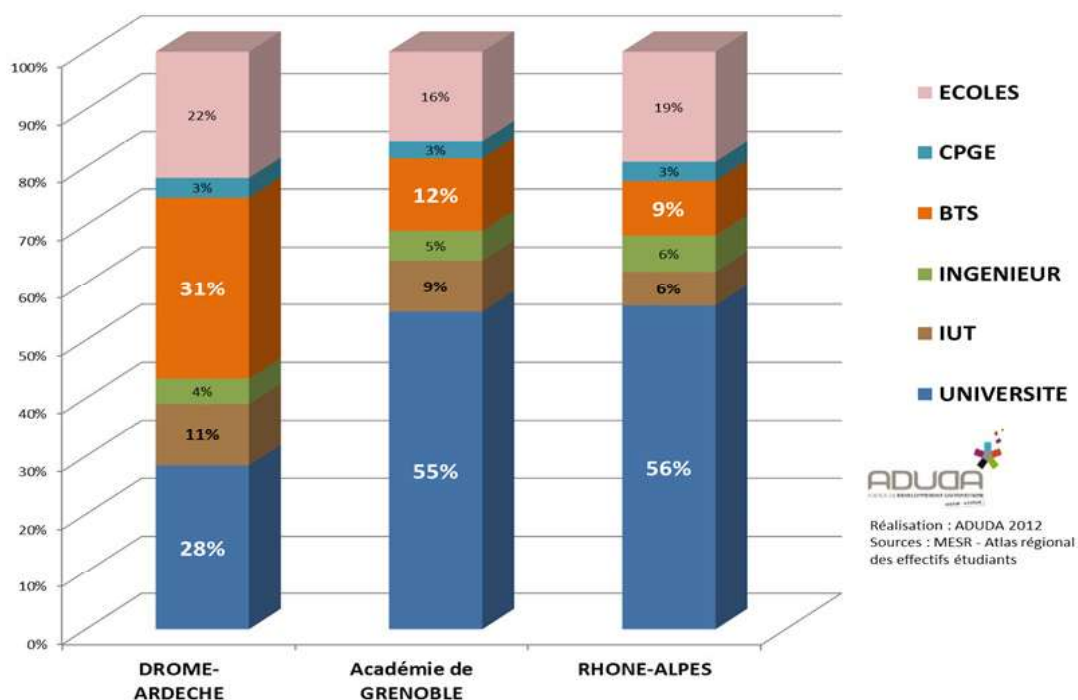
Si on analyse l'offre de formations supérieures, universitaires comme « post-bac », il apparaît que, ne disposant pas de l'éventail complet de toutes les formations proposées dans l'aire de la métropole grenobloise, Drôme-Ardèche se spécialise dans des domaines clés soit en lien avec son économie (filiale agroalimentaires et agriculture biologique, tourisme, réseaux et systèmes embarqués, art et image...), soit répondant aux aspirations actuelles de ses lycéens et étudiants, en matière de formation professionnalisante de proximité. Parmi les formations spécifiques au pôle universitaire valentinois, les métiers du nucléaire par exemple correspondent à un secteur d'activité à la fois important dans la vallée du Rhône et relativement peu pourvu en formations à l'échelle nationale. Le bac pro ou le BTS Environnement nucléaire, la Licence 3 Radioprotection, mais surtout le Master Ingénierie Traçabilité et Développement Durable ont ainsi des taux d'insertion professionnelle élevés. Ils bénéficient de l'image et de la proximité des installations nucléaires dans la vallée du Rhône, de la présence de groupes industriels recherchant des personnels de différents niveaux de qualification, et s'appuient également sur les intervenants de professionnels dans ce secteur ;

Au-delà des formations de niche, le SU de Valence propose plus de 100 formations université et post-bac confondus, qui accueillent au total près de 6 500 étudiants. L'offre universitaire représente, elle, 48 formations de la licence au master et compte plus de 3 600 étudiants. La part importante de l'enseignement supérieur non universitaire est là aussi une caractéristique commune à bon nombre de SUVM.

Cet attrait pour les formations relativement courtes et visant à une insertion professionnelle rapide est une

caractéristique propre au SU de Valence au sein de l'académie de Grenoble, voire même de la région Rhône-Alpes. On la remarque dès l'analyse du choix du type baccalauréat, elle continue à exister à travers le choix de poursuites d'études supérieures (surreprésentation des inscriptions en BTS et en écoles spécialisées, cf. Fig. 7.2) et s'inscrit donc jusque dans la proportion importante de licences professionnelles dans l'ensemble des formations universitaires.

Fig. 7.2. Répartition des effectifs étudiants selon le type de formation et le lieu d'études



Lire ainsi : 31% des étudiants inscrits en Drôme-Ardèche suivent une formation de BTS. Sur l'ensemble de l'académie de Grenoble, 55% des étudiants sont inscrits à l'université (hors IUT)

7.2.2. Des résultats en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

Même si les résultats peuvent parfois être nuancés, il n'en demeure pas moins que les SUVM ont des résultats souvent supérieurs à ceux des grands pôles universitaires. C'est par exemple le cas du SU du Creusot présenté dans le chapitre 3 de ce même ouvrage ou les sites d'Agen et de Périgueux (Félouzis, 2001), que ce soit en termes d'accès et de réussite aux études, qui confirment ainsi leur rôle premier de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Dans le cas du SU de Valence, l'aire de « recrutement » des étudiants du SU de Valence est corrélée à deux

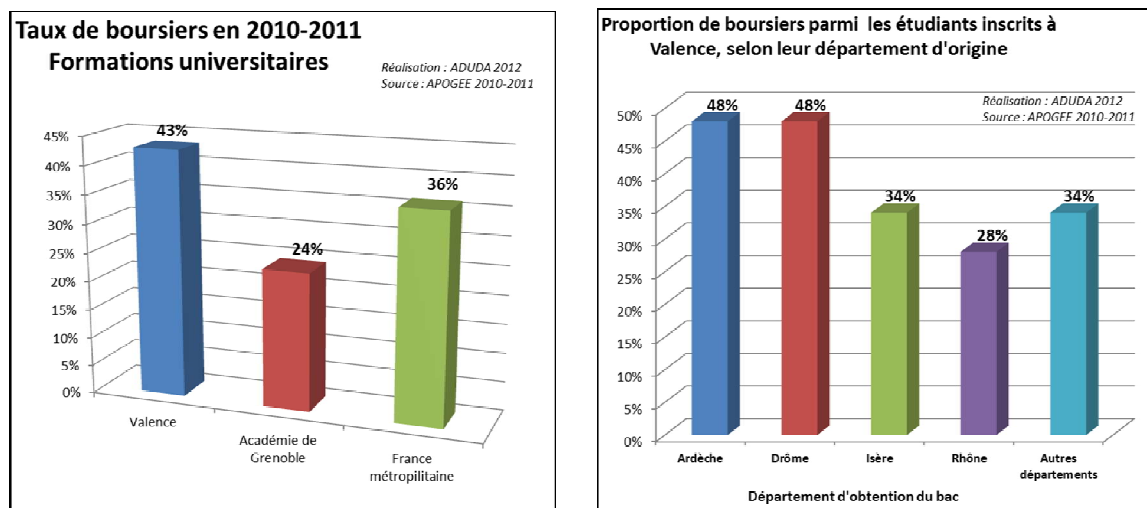
facteurs principaux. D'une part, un facteur négatif pour la poursuite d'études en Drôme-Ardèche à savoir les aires d'influence des métropoles rhônalpines et des régions limitrophes. Mais d'autre part, ce facteur est contrecarré par un fort développement des infrastructures de transport dans la région. Les vallées du Rhône et de l'Isère sont des aires de recrutement fortes, du fait de la facilité de déplacements quotidiens que les infrastructures de transport permettent. Mais, elles représentent dans le même temps une simplification de l'accès aux métropoles voisines que sont Lyon, Grenoble, Avignon, etc.

Par ailleurs, le SUVM de Valence constitue un vivier d'étudiants non négligeable pour Grenoble, qui peuvent ainsi, après leur premier cycle, y intégrer un Master.

Néanmoins, sur le plan des aires d'influence, on constate que certaines zones des départements de Drôme-Ardèche ont des habitudes de fonctionnement, de relation, avec des métropoles les éloignant fonctionnellement de ces deux départements, de l'académie de Grenoble voire même de la Région Rhône-Alpes. Ainsi, on constate que les lycéens de la zone d'Annonay (07) poursuivent majoritairement leurs études dans l'académie de Lyon, que ce soit à Lyon même ou à Saint-Etienne (proximité géographique et fonctionnelle). De même, les lycéens des parties sud des deux départements comme par exemple les lycéens des zones de Montélimar (26) ou d'Aubenas (07) poursuivent majoritairement leurs études supérieures dans les métropoles des académies de Montpellier ou Aix-Marseille.

Si l'on se focalise sur le taux d'étudiants boursiers, en 2010-2011, le taux de boursiers parmi les inscrits à Valence était de plus de 43%, soit un taux 19 points plus élevé que celui des étudiants universitaires de l'académie de Grenoble la même année (24%) (cf. Fig. 7. 3).

Fig. 7.3. Taux et proportions d'étudiants boursiers



NB : de fait de la faible part du sud Ardèche dans les effectifs totaux, les chiffres présentés dans cette figure sont entendus comme correspondant aux effectifs universitaires du site de Valence (cf. encadré 7.1).

Sans surprise, cette proportion est également supérieure à la moyenne nationale (36 %), ce qui permet aussi de juger de la démocratisation de l'accueil à l'université. Si l'on regarde plus finement encore les résultats et que l'on se concentre sur l'origine géographique des étudiants, on constate que ceux originaires de ces deux départements présentent un taux de boursiers plus élevé encore (48%). Ces deux données tendent à prouver que le site de Valence accueille une population socialement plus en difficulté que celle du site universitaire de Grenoble. Ceci peut être illustré par la proportion d'étudiants issus de catégories socio-professionnelles (CSP) défavorisées : 36 % en Drôme-Ardèche contre 24 % sur l'ensemble de l'académie de Grenoble (chiffre qui inclut donc les étudiants de ces deux départements) ; alors que les CSP dites favorisées représentent respectivement 19 % et 26 %.

Encadré 7.2 : les aides des collectivités locales en faveur des étudiants

Attentives à la démocratisation des études supérieures et au nombre élevé de boursiers en Drôme-Ardèche, certaines collectivités ont mis en place des bourses de mobilité ou des aides destinées aux étudiants.

Par exemple, au-delà des dispositifs existants en Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de Drôme et d'Ardèche allouent des prêts d'honneur aux étudiants. Le Conseil général de l'Ardèche a également mis en place un dispositif de bourse d'un montant maximum de 690€, attribuée une seule fois en fonction de certains critères : être non boursier et scolarisé dans l'enseignement supérieur, parents domiciliés dans le département et dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil.

Quant à la Ville de Valence, elle a créé le Contrat Municipal Etudiant (CME) à destination des jeunes qui vivent et étudient dans la ville. L'étudiant doit être âgé de moins de 28 ans et habiter Valence, lui ou ses parents, depuis au moins 3 ans. Néanmoins, il n'est pas contraint de faire ses études sur Valence si la filière qu'il suit n'existe pas. Enfin, pour bénéficier de la totalité de son aide, l'étudiant doit être assidu aux cours.

En contrepartie d'une aide financière (complémentaire aux aides de l'Etat et calculée en partie selon les ressources de l'étudiant et de sa famille), l'étudiant s'engage au service de la Mairie ou d'une association valentinoise : animation et organisation d'évènements culturels, sportifs ou sociaux (patinoire, fête des canaux...), tâches administratives (ex. : archivage en bibliothèque) ou encore soutien scolaire en école élémentaire que la municipalité souhaite développer. En 11 ans, près de 1 265 étudiants ont bénéficié du dispositif, ce qui représente 2 679 contrats signés, pour une moyenne d'environ 1 000 € par étudiant.

Par ailleurs, même si la notion de réussite est complexe et pourrait être complétée par des données plus qualitatives sur le degré de satisfaction des étudiants à l'égard de leurs conditions d'études et de vie par exemple (CNE, 2002), il n'en demeure pas moins que l'antenne montre des résultats probants en la matière. Les étudiants inscrits à Valence présentent, à formation équivalente, des taux de réussite globalement supérieurs à ceux inscrits à Grenoble (source services internes des universités, Tableau 7.1). Compte tenu de la proportion importante d'étudiants boursiers et issus de CSP défavorisées, ce taux de réussite n'en est que

plus intéressant. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- une qualité d'enseignement a priori similaire à celle de Grenoble ;
- une université, une ville, des services et des enseignements « à taille humaine », en groupes plus restreints. Tout cela concourt à une plus grande proximité entre enseignant et étudiant, et donc à diminuer l'effet d'anonymisation et la perte de repères pour l'étudiant ;
- un fort taux de logement des étudiants au domicile parental (taux est de 54% en Drôme-Ardèche contre 23% à Grenoble), qui peut aussi être considéré comme un facteur positif dans la réussite.

Dans certains cas, cette cohabitation prolongée permet aux étudiants d'étudier à un moindre coût et de bénéficier des conditions matérielles de la vie familiale (Faure, 2009).

Tableau 7.1 Taux et proportions d'étudiants boursiers

Université	Type de diplôme	analyse sur :	Tx réussite brut à Valence	Tx réussite brut à Grenoble <small>(formations équivalentes)</small>	Tx réussite brut à Grenoble <small>(option ou parcours différent)</small>
UJF	Lic. 3 STAPS	taux de réussite	85%	86%	
	Lic. 3 SENA	taux de réussite	95%		80,8% <small>(tx réussite moyen des Lic. "Sciences, techno,santé" de</small>
	Lic. 3	taux de réussite	88%		81,8% <small>(tx réussite moyen de l'ensemble des Lic. 3 UJF)</small>
	Lic. Pro	taux de réussite	85%		89% <small>(tx réussite moyen de l'ensemble des Lic. Pro UJF)</small>
	Master MES	taux de réussite	98%	97%	
	Master STAPS	taux de réussite	91%	73%	
	MASTERS (ensemble)	taux de réussite	96%		83,5% <small>(ensemble des Masters UJF)</small>
UPMF	Lic. Eco-gestion	Obtention 3 ou 4 ans	33%	39%	
	Lic. Droit	Obtention en 3 ans (moyenne des 4 dernières années)	37%	30%	
	M1	taux de réussite (moyenne des 3 dernières années)	97%	92%	
	M2	taux de réussite (moyenne des 3 dernières années)	97%		82% <small>(ensemble des M2 UPMF)</small>
Stendhal	Lic. 1 (ensemble)	taux de réussite	41%	36%	
	L1, L2 et L3 (ensemble)	taux moyen de réussite	59%	57%	
	Master MES	taux de réussite	100%	96%	

Source : Observatoire de l'Enseignement supérieur et de la recherche en sud Rhône-Alpes – rapport 2012 – Vincent Bosc – ADUDANB : UJF = Université Joseph Fourier, Grenoble 1 – Sciences, Technologies, Santé / UPMF = Université Pierre-Mendès-France, Grenoble 2 – Sciences sociales & humaines/ Stendhal = Université Stendhal, Grenoble 3 – lettres, langues, sciences du langage, information et communication

Enfin, un dernier élément permettant de décrire les atouts des SUVM est l'insertion professionnelle. Difficile

à appréhender, nous proposons de prendre l'exemple de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés en Rhône-Alpes. L'ESISAR, créée en 1995 par le Grand Etablissement Grenoble INP, propose des formations en adéquation avec les principaux secteurs d'activité économiques et au tissu de PME-PMI de Drôme-Ardèche (automobile, aéronautique) et plus largement de Rhône-Alpes. Dans ce contexte-là, avec une localisation volontairement en prise directe avec les spécificités du territoire, l'ESISAR de Valence affiche :

- le plus fort « taux d'emploi en Rhône-Alpes » de ses ingénieurs : 60 % (moyenne Grenoble INP : 27 %),
- la plus courte durée de recherche d'emploi après diplôme (inférieure à 1 mois),
- le plus faible taux de poursuite d'études après le diplôme (12 %) résultant d'importantes opportunités d'insertion et d'une formation qualifiante en adéquation avec les besoins locaux.

Ces résultats témoignent du fort ancrage territorial de l'école. Liée historiquement à la chambre de commerce et d'industrie (l'ESISAR résultant de la transformation d'une école d'ingénieurs relevant de la CCI de la Drôme), elle a développé un très fort partenariat avec les PME et PMI locales. L'école accueille par exemple deux plateformes technologiques (RFTLab sur la radiofréquence et SACCO sur les systèmes autonomes complexes et communicants) qui permettent d'accompagner les entreprises dans leur développement technologique. En plus de la formation continue, elle tisse également des liens via la Junior Conseil et le développement de méthodes pédagogiques adossés à des projets industriels en recherche et en innovation. Depuis 1996 plus de 300 projets industriels ont été menés, en lien avec le tissu économique local, basés sur des apprentissages par projets et la validation des compétences des stagiaires (cf. infra)

L'échantillon partiel de données obtenu concernant l'insertion professionnelle à 30 mois laisse apparaître la même tendance. Loin de souffrir de son éloignement de la métropole grenobloise, les étudiants universitaires bénéficieraient d'une bonne adéquation entre les formations proposées localement et les besoins du tissu économique spécifique à Drôme-Ardèche.

Par ailleurs, depuis 1996, le SUVM de Valence s'est dotée d'une structure d'information et d'aide à

l'orientation pour les étudiants à travers la création de son centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur (CIO'SUP), et qui accueille un nombre croissant d'étudiants ainsi que de nombreux adultes en recherche de formation continue ou de validation des acquis. Il s'agit là d'un service spécifique, destiné aussi à jouer le rôle de charnière entre les étudiants, les formations et le milieu socio-économique local (relais d'information pour les entreprises, appui à la recherche de stagiaires, aide à la connaissance de la conjoncture économique et des besoins en formation, etc.).

7.2.3. Entre offre et demande, l'ADUDA : l'institutionnalisation territorialisée d'une dynamique universitaire originale

Un des éléments marquants de la construction du site est sa démarche de gestion et de pilotage, tout à fait singulière dans le paysage universitaire français à travers un outil de pilotage spécifique l'ADUDA. Cet organisme a l'avantage de faciliter la collaboration entre les universités pour assurer des activités interuniversitaires communes sur le site, tout en respectant scrupuleusement l'autonomie pédagogique et politique des universités (CNE, 2002). La Présidence est assurée à tour de rôle par l'un(e) des Président(e)s des Universités, et la direction est confiée à une personne rattachée à l'une des collectivités. Cette agence a pour mission statutaire essentielle de contribuer au pilotage et au développement universitaire, notamment en :

- étudiant et accompagnant les propositions de nouvelles formations (initiale et continue),
- favorisant la mise en place de filières mixtes à plusieurs universités,
- proposant et gérant les moyens d'intérêts communs avec les différentes universités concernant l'accueil et l'accompagnement de la vie étudiante (bibliothèque universitaire, médecine préventive, centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur, l'action sportive et culturelle, les infrastructures informatiques). Cet aspect est innovant mais pas sans poser quelques difficultés (statut, ressources...),
- favorisant l'égalité des chances et l'insertion professionnelle.

Au-delà de sa mission de coordination des services interuniversitaires l'ADUDA travaille aussi au développement d'une offre universitaire en adéquation avec les dynamiques locales, les opportunités de niche et les projets émergeant, ci et là, sur ces territoires majoritairement ruraux.

En termes de fonctionnement, l'agence compte aujourd'hui 5 ETP, ainsi qu'un nombre croissant d'employés dans les différents services interuniversitaires. Son budget provient de financements à la fois étatiques (contrat quinquennal avec l'Etat, etc.), universitaires (reversement des droits étudiants, mise à disposition de personnels...) mais également des collectivités (40 % du fonctionnement de l'agence). Même si elle n'est pas membre du GIP, la Région apporte également un soutien de poids (second financeur du GIP, presque au même niveau que l'état à travers le MESR) à la structure et participe à ses différentes instances (membre consultatif de l'Assemblée générale et membre de droit du Conseil d'orientation).

Tout en étant innovante et approuvée par l'ensemble des acteurs, l'ADUDA reste au cœur de logiques parfois difficiles à concilier et se trouve fragilisée par un certain nombre d'éléments (CNE, 2002 ; AERES, 2011). Animant un site délocalisé et non une université de plein exercice, l'ADUDA ne bénéficie que de peu de marges de manœuvre et reste asservie aux réformes en cours, tant celles liées à la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche de 2013, que celle relative à l'acte III de la décentralisation. Les capacités données aux acteurs locaux de l'enseignement supérieur sont assez limitées et inégales selon les établissements. Il est indéniable que les efforts de délocalisation des universités grenobloises en Drôme-Ardèche doivent être sans cesse soutenus, que les postes d'enseignant fléchés sur Valence ou les autres sites d'enseignement soient une lutte permanente.

Comme nous l'avons montré ci-dessus, le SU de Valence obtient des résultats satisfaisants, et l'ADUDA réalise un travail pertinent d'interface université-territoire. Toutefois, ces résultats s'obtiennent au prix d'un effort considérable des membres du GIP, mais aussi de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes qui participent au financement des surcoûts des formations délocalisées. Dans le contexte actuel de fortes contraintes budgétaires, cet aspect est loin d'être négligeable. Il interroge la capacité de l'agence à poursuivre son travail de fertilisation territoriale et son entreprise de développement, en particulier en réponse aux

besoins en connaissances des populations et des territoires drômois-ardéchois les plus éloignés du site de Valence, et a fortiori de Grenoble.

7.3. Vers des formes originales de territorialisation de l'université : l'Interface Université-territoires, préfiguration de l'université en nuage de demain ?

Malgré ces résultats, et sans aller jusqu'à prétendre que les tendances à la concentration métropolitaine des moyens mettent à ce jour en péril l'existence même du SU, son développement stratégique n'est pas programmé... Ce modèle d'organisation – reproduction isomorphique à la périphérie du modèle existant au centre – atteint ses limites de croissance avec la crise des moyens publics. Il ne semble désormais plus être en mesure d'accompagner la croissance de la demande des territoires les plus éloignés du site de Valence. C'est pourquoi, à partir de l'exposé descriptif de certaines expérimentations en cours en Drôme-Ardèche³⁶, nous proposons une réflexion sur des configurations territoriales universitaires originales, appelant de nouveaux modes de mobilisation de la ressource universitaire. Ces formes originales de mobilisation de la ressource peuvent bien entendu renvoyer aux organisations de type MOOC, mais aussi, à des mobilisations physiques territorialisées de la ressource humaine universitaire disponible sur le mode du juste à temps.

Pour cela, nous ferons notamment référence aux notions de *cloud* et de *lean* empruntées aux mondes de l'informatique et de l'industrie. Ces notions devront ainsi être comprises dans un sens métaphorique, et non dans un sens strictement littéral et technique.

Inspirée de l'économie industrielle, la production « *en lean* », « *au plus juste* » (Stewart et al., 2006) s'appuie sur une combinaison de principes qui s'appliquent à la gestion des ressources et de l'espace afin d'éviter la dispersion, et notamment par ce biais-là les coûts de fonctionnement. Le *lean* repose ainsi sur un certain nombre de principes maigres (zéro stock/zéro rupture, petite série, sur-mesure, flux tendus, juste à temps, etc.) visant « *à éliminer tous les gaspillages présents dans le processus de production tout en pratiquant une politique de progrès permanent* » et impliquant « *un travail participatif de la part de l'ensemble des acteurs*

³⁶En termes de méthode, nous nous appuyons principalement, d'une part, sur les enquêtes menées dans le cadre de l'étude sur le « schéma local » en 2011 (ADUDA, 2011), et d'autre part, sur de l'observation (souvent participante) des mécanismes à l'œuvre en matière d'enseignement supérieur et de recherche sur des territoires.

concernés » (Lasnier, 2007, p.100).

De son côté, le « *cloud* » (nuage) fait référence à des ressources mutualisables, dispersées, disponibles et mobilisables en tant que de besoin par tout le monde et partout (ponctuellement, à distance ou localement,...). Il s'agit d'une référence au « *cloud computing* » dont le modèle est défini par le National Institute of Standards and Technology (NIST) comme permettant d'établir un accès par le réseau de télécommunications à un réservoir partagé de ressources informatiques standards configurables (réseau, serveurs, applications...) (NIST, 2011).

7.3.1. Des formes de recherche territorialisées « hors les murs »

Sans revenir sur les liens plus généraux entre SUVM (voir chapitre introductif), il est important de rappeler qu'il faut croire au développement tendanciel territorialisé de recherches plus partenariales et plus adossées à la demande croissante en connaissances de la société.

En sud Rhône-Alpes, ceci se traduit par un lien au territoire prégnant dans les formes de recherche qui y sont développées. Elles privilégient des interfaces entre recherche, formation, acteurs et territoires, pour la recherche fondamentale mais surtout pour la recherche-action, en lien avec la demande socio-économique locale et régionale.

C'est le cas pour les deux seules équipes universitaires présents, le Laboratoire de Conception et d'Intégration des Systèmes (LCIS), unité Grenoble INP/UPMF liée à l'ESISAR et présenté dans l'encadré ci-dessous, et le Cermosem (Plate-forme du développement territorial, antenne de l'université Joseph Fourier et décrit dans le chapitre 7 du présent ouvrage).

Encadré 7.3 : le Laboratoire de Conception et d'Intégration des Systèmes (LSCI)

Le Laboratoire de Conception et d'Intégration des Systèmes (LCIS, fondé en octobre 1996), est une équipe d'accueil (EA 3747) depuis janvier 2003. Sous tutelle principale de Grenoble INP, le LCIS est également rattaché à l'Université Pierre Mendès France et hébergé à l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (ESISAR). Son attractivité et sa réussite sont liées non seulement à ses thématiques et à sa situation géographique (couloir rhodanien), mais également aux liens forts qui l'unissent à l'ESISAR et à l'IUT de Valence.

Le laboratoire compte quatre équipes : Conception et test des systèmes embarqués (CTSYS), Systèmes complexes coopérants (COSY), Modélisation, analyse et commande des systèmes dynamiques (MACSY) Systèmes radiofréquence et optoélectronique (ORSYS). Le LCIS joue un rôle de structure de recherche d'accueil pour les enseignants-chercheurs de l'ESISAR (Grenoble INP) et de l'IUT (UPMF) et compte près d'une soixantaine de personnes, dont environ la moitié d'enseignants-chercheurs, et plus de 20 doctorants.

Selon le rapport 2010 de l'AERES, le LCIS connaît une forte implication des personnels dans l'animation des structures locales, possède de nombreux contacts directs avec l'industrie et a une activité de collaboration internationale « bien établie ». La part de la recherche partenariale est importante, que ce soit dans le cadre de projets européens, nationaux, mais aussi régionaux ou des pôles de compétitivité (Tennerdis...). Les relations avec les PME locales ou régionales sont également notables, de même que le soutien à la création de Start-Up (Hertech par exemple).

Le couplage recherche/formation est quant à lui essentiel avec notamment les « projets industriels », qui sont au cœur de la pédagogie de l'ESISAR et de son partenariat étroit avec le monde industriel. L'originalité des projets industriels réside dans leur organisation : au sein de l'école, une équipe de 3 étudiants de 4^{ème} année travaillant à plein temps sur une durée de 6 mois, sur un besoin exprimé par l'entreprise avec des moyens logistiques et matériels totalement dédiés au projet. Grâce à l'intégration de ces projets dans la maquette pédagogique de la formation, les élèves ingénieurs disposent d'un encadrement pédagogique et scientifique permettant à l'entreprise de bénéficier d'un regard de haut niveau sur sa problématique de

développement. Plus d'une vingtaine de projets sont conduits chaque année auprès de grands comptes mais aussi de PME ou d'entreprises de tailles intermédiaire. Cela s'inscrit aussi dans un des objectifs du LCIS qui est le transfert de connaissances et de méthodes vers le monde socio-économique.

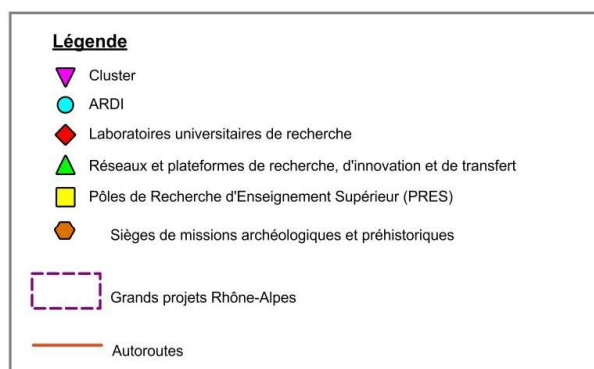
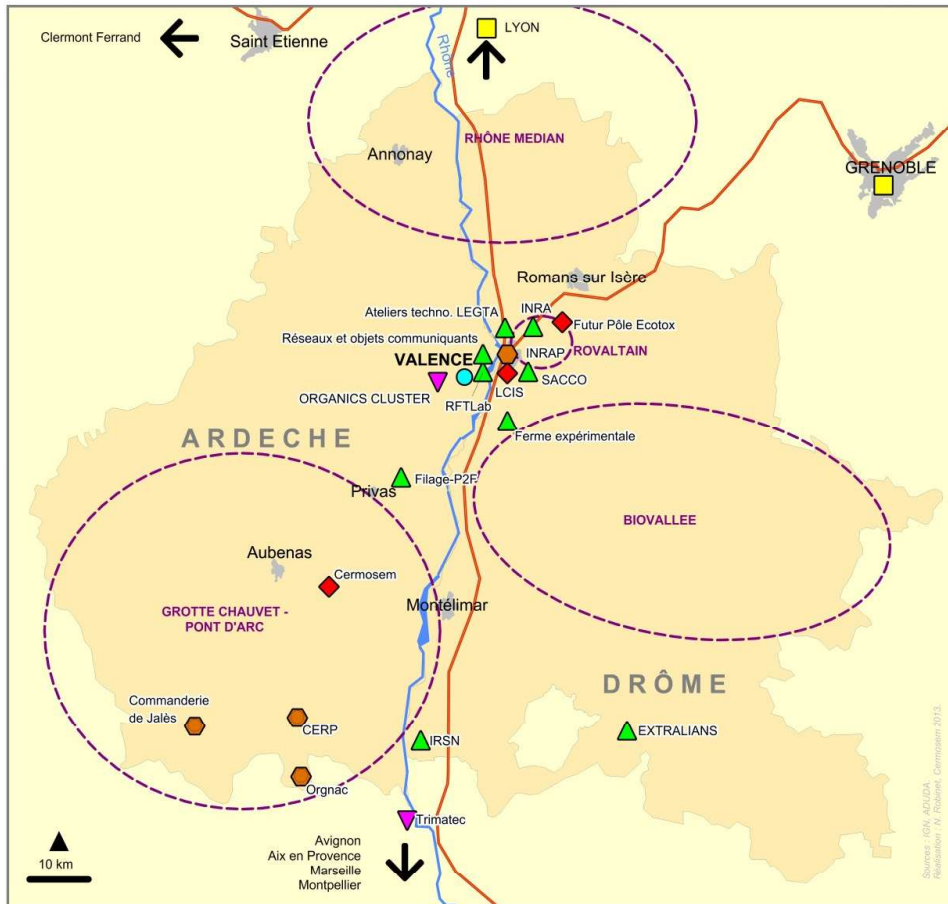
Au-delà de ces implantations, en matière de recherche, on compte surtout un certain nombre de structures en prise plus ou moins directe avec les territoires : sièges de missions archéologiques et préhistoriques, centre de ressources technologiques (ex. Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire de Pierrelatte), dispositifs de transfert de technologie (ex. plateformes technologiques universitaires), unité expérimentale de l'INRA etc. (voir carte 7.2). Autre exemple, au-delà du Cermosem et du LCIS, plusieurs enseignants-chercheurs de l'IAE site de Valence, soucieux de préserver un lien avec leur laboratoire de rattachement (CERAG, Grenoble), organisent des séances de travail et des ateliers de recherche « informels » afin de garder une dynamique de publication scientifique.

Il faut donc se rendre au constat, en matière de recherche, d'une présence universitaire faiblement institutionnalisée, fragmentaire, le plus souvent organisée sur un mode réticulaire et contingent, mais se multipliant, se développant parfois à la faveur d'une demande privée en zones rurales parfois éloignées du site de Valence : projet de R&D en nano-filtration, extraction par fluide supercritique à Nyons (à 100 km au sud-est de Valence).

Dans un contexte universitaire appelant à la concentration des moyens au sein des grands pôles, il n'est pas question aujourd'hui de projeter de nouvelles structures ou de nouveaux centres de recherche. La question est davantage celle du mode de mobilisation de la ressource universitaire en réponse à l'expression locale d'une demande socio-économique. Il s'agit de mobiliser la ressource existante, de mutualiser les moyens en tant que de besoin (qu'ils soient présents ou non sur le territoire), de construire et de valoriser de nouvelles modalités de recherche sur des thématiques émergentes. Le sud Rhône-Alpes peut ainsi constituer le réceptacle de configurations de recherche originales (questions, ressources humaines et financières, méthodes), privilégiant des approches pluridisciplinaires et apportant des formes de réponse ad-hoc aux

contraintes de toutes sortes, et notamment de ressources humaines, de seuil et de budget (ADUDA, 2011).

Carte 7. 2. Localisation des structures de recherche et de valorisation en sud Rhône-Alpes



Encadré 7.4 : Biovallée®, un projet de territoire, une marque, un « grand projet » Rhône-Alpes.

Biovallée® est une marque déposée par la Communauté de Communes du Val de Drôme (département de la Drôme) pour le compte des quatre communautés de communes de la vallée de la Drôme : Diois (CCD), Pays de Saillans (CCPS), Crestois (CCC) et Val de Drôme (CCVD). Sous cette marque, les quatre collectivités partagent l'objectif de faire de la vallée de la Drôme un territoire rural de référence en matière de développement durable. Dans cette perspective, elles bénéficient du soutien de la Région Rhône-Alpes au travers d'un protocole « Grand Projet Rhône-Alpes » (protocole adopté en 2009, budget alloué : 12 millions d'euros sur 5 ans).

Trois axes de travail y sont privilégiés :

- aménager un éco-territoire de référence (devenir un Fribourg rural à l'échelle d'un tiers de département et soutenir des actions innovantes et plus « denses » ;
- valoriser les bio-ressources et développer les éco-activités (orienter l'ensemble du tissu économique vers des activités durables et qualifier l'offre territoriale et la structuration des filières ;
- construire un éco-territoire école (conduire à titre expérimental une activité de recherche et de formation, en particulier continue, sur le développement durable dans un territoire rural).

Les opérations phares du programme d'actions de chaque axe bénéficient de l'analyse critique et de l'appui d'un Conseil Scientifique composé d'universitaires et d'experts venus de Rhône-Alpes et d'ailleurs. Dans la perspective de constituer la Biovallée en un territoire école, la CCVD a notamment développé un « campus » sur l'éco-site d'Eurre, plateforme de formation équipée de quatre salles de formation et d'un amphi de 160 places. Elle a pour ambition d'être un lieu de rendez-vous expert et citoyen autour du projet Biovallée lui-même et plus largement sur les thèmes du développement humain soutenable. Depuis 2012, plus de 40 formations, colloques, séminaires et autres rencontres ont été organisées sur le site : dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles (Institut Négawatt), Atelier technique des espaces naturels (organisme interministériel qui forme les professionnels de la gestion des espaces naturels), indicateurs de la biodiversité, gestion des milieux aquatiques, état de conservation des habitats,

technique d'observation de la faune et de la flore, etc.

Biovallée a par ailleurs porté la première expérimentation du dispositif StaRTER avant qu'il ne s'élargisse aux départements de la Drôme et de l'Ardèche, puis à la région Rhône-Alpes. Le dispositif Starter favorise la venue de stagiaires en milieu rural. Il est ouvert à toutes les entreprises, collectivités et associations de la Biovallée (voir infra).

7.3.2. Des dispositifs innovants : l'exemple de StaRTER (« les stages professionnalisants, ressource territoriale »)

La réforme LRU a donné une mission nouvelle à l'université : celle d'insérer ses diplômés. Dans cette recherche d'une université toujours plus directement orientée par les besoins immédiats de l'économie, il est demandé aux universitaires de professionnaliser les cursus qui intègrent dans les maquettes pédagogiques des temps d'alternance de plus en plus long. Or, pour une très large majorité, ces stages se réalisent dans les grandes agglomérations rhônalpines et ignorent les besoins en connaissance et, se faisant, les potentiels d'accueil de territoires à faible densité et/ou à plus faible attractivité (OBSTER, 2012)³⁷. En parallèle, les besoins des TPE et PME, des collectivités locales (communautés de communes) et des associations en zone rurale restent encore trop souvent ignorés. Les territoires et structures d'accueil éloignés géographiquement et/ou socialement de l'université peinent à attirer des stagiaires (raisons pratiques, méconnaissance mutuelle etc.).

Cet état de fait peut entraîner une rapide saturation de l'offre de stages en zone métropolitaine (plus visible et plus accessible aux étudiants) et, par conséquent, présenter des risques pour l'étudiant comme pour les établissements en termes de diplomation (par non finalisation des cursus pédagogiques) comme en termes d'insertion professionnelle. Ce phénomène, dont on voit se multiplier les signaux faibles, reste très largement impensé au niveau des établissements. Ainsi, parce qu'ils sont appelés, une fois diplômés, à

³⁷Voir par exemple les enquêtes de l'Observatoire régional des stages en développement territorial (ObSTer), qui a été initié en 2007 par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec le Réseau UniTeR-RA (Universités/Territoires en Réseau Rhône-Alpes). Ce réseau regroupe un certain nombre d'enseignants-chercheurs liés à des formations en développement territorial de l'ensemble des universités de Rhône-Alpes.

« passer au service de la demande socio-économique », parce que leurs cursus les amènent à réaliser des périodes d'alternance ou de stage « de terrain », parce qu'ils sont mobiles et constituent en ceci pour l'université un point d'accès à proximité potentielle des acteurs socio-éco, les étudiants constituent un lien naturel entre l'université et les territoires. Ils sont placés au cœur du dispositif d'interface.

A partir de ces constats, le dispositif StaRTER a été mis en place avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes (direction de l'enseignement supérieur et de la recherche), tout en étant porté aujourd'hui institutionnellement par le PRES de Grenoble en collaboration avec celui de Lyon (cf. encadré ci-dessous).

Encadré 7.5 : Le dispositif StaRTER « Les stages, ressource territoriale »

Le dispositif StaRTER a été créé en 2010 sous l'impulsion d'un réseau d'universitaires Rhônalpins (UniTeR-RA), d'un territoire pilote, Biovallée®, et de la Région Rhône-Alpes afin de rapprocher université et territoires ruraux, par le biais des étudiants. Il s'articule autour de trois axes :

- appui à l'accueil de stagiaires sur le territoire sur des missions en rapport avec les axes d'un projet de territoire ou de filière (aide à la rédaction et diffusion des offres de stage, appui à l'accompagnement des stagiaires dans la recherche de logement, l'installation sur le territoire etc.),
- animation et coordination de rencontres entre stagiaires d'un même territoire (ainsi que tuteurs/structures d'accueil) durant la période de stage pour favoriser l'innovation grâce aux échanges et à la confrontation des missions,
- développement des liens entre acteurs de la formation et de la recherche et acteurs du développement rural, notamment les collectivités.

StaRTER n'est donc pas un dispositif universitaire « classique » d'appui aux stages ; par son approche transversale et territoriale, il va plus loin en favorisant la venue de stagiaires et en les mettant en réseau sur des missions en lien avec la demande socio-économique locale (Feyt, Hirczak et Morin, 2013). Il fonctionne de la manière suivante. Chaque territoire concerné par cette démarche désigne une personne « relais » (en moyenne entre 10 et 20 jours par an dédié à StaRTER), qui travaille en collaboration étroite et avec l'appui de la chargée de mission StaRTER de l'Université de Grenoble. Cette dernière, en lien avec les partenaires du

dispositif, propose aux territoires impliqués une assistance dans la formalisation et la diffusion des offres de stages et un accompagnement dans l'animation du réseau de stagiaires sur le territoire.

En parallèle, le territoire s'engage à : sensibiliser les structures d'accueil potentielles de son territoire pour faire émerger ou formaliser des offres de stages, proposer aux stagiaires des commodités pratiques facilitant leur arrivée sur le territoire (ex : relais vers des associations d'aide au logement, informations sur les déplacements, les loisirs, ...) et permettant d'accroître son attractivité auprès des étudiants potentiellement intéressés, et enfin, d'animer le réseau des stagiaires pour favoriser la mise en place d'une dynamique autour de son projet de territoire.

Conduite dans le val de Drôme en 2010, l'expérimentation a été élargie en 2012 à la Drôme et l'Ardèche, en relation étroite avec l'ADUDA et le CIO'SUP, les Conseils généraux, mais également les projets et territoires partenaires : Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA Biovallée® - territoire pilote en 2010, Grotte-Chauvet-Pont d'Arc et Rhône médian) et plus récemment Valence-Drôme-Ardèche-Centre (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. En ce sens, StaRTER s'appuie sur un processus fin et territorialisé d'articulation et de collaboration entre université et territoire.

Depuis 2013, StaRTER est intégré dans les activités de l'Interface Université-Territoires portée par le PRES Université de Grenoble. Au-delà de la Drôme et de l'Ardèche où il est en phase de consolidation, son élargissement géographique se poursuit désormais sur le reste de l'académie de Grenoble (sud Grésivaudan, Genevois...) et s'accompagne d'un élargissement thématique, passant de stages en ingénierie territoriale à une pluralité de disciplines, que ce soit en sciences « dures », humaines ou sociales.

StaRTER constitue donc parfois une introduction dans la relation avec l'Université (permet d'« oser l'université », notamment pour des petites collectivités et entreprises), qui nécessite d'être consolidée, mais aussi élargie et traduite par d'autres actions : invitation d'un tuteur universitaire à une conférence de vulgarisation, mobilisation d'un projet tuteuré l'année suivante, meilleure connaissance des formations etc..

En Ardèche méridionale et monts d'Ardèche par exemple, le travail a été très rapidement élargi à d'autres

projets : réalisation d'un guide d'accueil pour les étudiants sur le territoire, accueil de stages collectifs, mise en place d'une base de données sur les travaux universitaires portant sur le territoire, organisation des « Mastérialés » etc. Des relations étroites sont donc tissées non seulement avec les territoires (collectivités – Conseil Général, Pays, PNR...- associations, entreprises etc.), mais également les différentes ressources universitaires (Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Grenoble, responsables de formations, centres d'information et d'orientation etc.).

7.3.2. Pour favoriser l'émergence d'une fonction nouvelle au cœur de l'université : expérimentation d'une interface Université-Territoires

L'expérience StaRTER corrobore l'idée selon laquelle il existe des intérêts dont l'expression et la formalisation sont favorisés par l'engagement d'entrepreneurs d'action collective. Selon Olson (1977), « *il existe des ensembles importants d'individus interdépendants qui ont des intérêts communs, et pourtant ne se constituent pas en groupe, sauf si un entrepreneur d'action collective les mobilise* ». Sur ce modèle, la Région Rhône-Alpes soutient depuis 2012 l'expérimentation d'une interface visant la mise en relation des ressources académiques et des territoires à l'écart des aires d'influence métropolitaines des universités. Cette interface joue en cela le rôle de l'entrepreneur d'action collective. Il s'agit ici, d'aboutir à la formulation de termes de référence du mode de fonctionnement du modèle (organisationnels, économiques et de gouvernance).

Le dispositif vise à satisfaire les demandes économiques et sociales « éloignées de l'université », géographiquement et culturellement, et notamment celles qui sont non solvables ou dont le modèle économique reste difficile à équilibrer. Il s'agit d'une demande socio-économique le plus souvent singulière, appelant en conséquence une réponse ad hoc en termes d'apport en connaissances, de recherche ou de solutions technologiques, l'université étant davantage habituée à répondre selon ses standards habituels (formation initiale, continue, contrats de recherche...).

Cette interface a donc pour vocation de faciliter la formalisation de réponses « sur-mesure » par la

communauté universitaire, combinant différentes formes possibles de mobilisation : stages, séminaires délocalisés, projets d'innovation, expertises, mémoires, thèses, conseils, projet de recherche, programme de formation continue, etc.

L'intervention régionale se porte centralement sur le soutien à la structuration, sur le périmètre de l'académie de Grenoble dans un premier temps, puis à terme sur le périmètre régional, d'une interface facilitant l'expression des besoins des territoires et des intérêts organisés éloignés de l'enseignement supérieur et de la recherche (associations, TPE, collectivités locales, etc.) et l'articulation à la ressource universitaire.

A ce jour, le dispositif d'interface consiste en l'intervention d'une chargée de projet dont l'activité consiste prioritairement à mobiliser les acteurs locaux pour le recueil de la demande, à élaborer les solutions et à assurer le lien avec la ressource universitaire (en tenant compte des temps forts de son calendrier annuel). L'appui vient en particulier des ressources en animation déjà actives sur les territoires, qu'il s'agisse de ressources en ingénierie territoriale financées dans le cadre des dispositifs de développement de la Région (Contrats de développement durable, Grands projets, Contrats territoriaux emploi-formation...) ou au service d'autres acteurs du développement local (collectivités territoriales, structures intercommunales, GIP, chambres consulaires, autres). D'un territoire à l'autre, les problématiques sont bien entendu spécifiques, les configurations locales mobilisées variables, et les solutions construites en conséquence de façon ad hoc. Toutefois, les premiers « modèles de réponse » mis au point sont proposés à un transfert raisonné sur les autres territoires couverts par l'expérimentation, au fil des problématiques locales soulevées.

7.4. Conclusion

Dans la lignée d'autres sites français, le site de Valence montre des résultats remarquables et intéressants, issus d'une construction inédite entre universités et collectivités locales. Par ces aspects, mais également face aux nombreux défis qu'il doit relever aujourd'hui, dans un contexte tourmenté aussi bien d'un point de vue socio-économique qu'universitaire, ce pôle est un lieu d'expérimentation, voire d'innovation, où les

liens entre universités et territoires sont en constant renouvellement.

Dans une économie fondée sur la connaissance, la demande en expertise des collectivités et des entreprises devrait en effet aller croissante. Or, à ce jour, l'université est mal ou peu organisée pour prendre en compte les demandes, *a fortiori* quand ces dernières en sont culturellement et/ou géographiquement éloignées. L'université doit donc davantage s'ancrer dans ses territoires afin d'assumer sa responsabilité à la fois sociale et territoriale.

Une solution possible pourrait consister en l'organisation d'une réponse sur un modèle territorialisé de mobilisation de ressources « *en nuage* » et « *en lean* ». Si l'on en juge aux signaux faibles perçus à Valence et en Drôme-Ardèche, la structuration de l'université de demain ne suivra sans doute pas à une répartition territoriale équi-distribuée de l'offre universitaire. Elle devrait plutôt s'activer en réponse à une logique d'émergence localisée de la demande, sollicitant des ressources ad hoc présentes dans le nuage universitaire. Loin de nous l'idée que cette demande suivrait une logique de génération spontanée : elle ne peut être que le fruit du travail de configurations (sur la notion de configuration cf. Elias et Dunning, 1994) locales d'acteurs mobilisés, constituant, avec l'apport de la ressource universitaire en nuage, un système local d'enseignement supérieur, reproduisant à une échelle plus fine et sous des formes originales, les logiques de triple hélice à l'œuvre dans les centres universitaires métropolitains comme dans les sites des villes moyennes. Nous sommes ici face une figure d'ensemble qui s'apparente à une fractale.

Cette nouvelle configuration universitaire permettrait de renforcer l'équité entre les territoires en matière d'enseignement supérieur et de recherche en passant de l'idée « l'Université partout, mais pas toute l'Université » (Soldano et Filâtre, 2013), qui a pu prévaloir à la création des sites délocalisés et des pôles secondaires, à celle de « toute l'Université partout, mais pas à demeure ». Pour passer de l'Université au « bon endroit », à l'Université au « bon moment ».